



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## FICHE DE POSTE

### Professeur chargé de la mission : développement du sport à l'école en relation avec l'USEP

<b>DISPOSITIF</b>	Dans le cadre du travail partenarial avec l'USEP 39, un ½ poste d'enseignant chargé du développement du sport scolaire est créé.
<b>POSTE</b>	Au sein de la DSDEN du Jura et du bureau de l'USEP 39.
<b>CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION</b>	L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'adjoint au DASEN du Jura et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de la mission EPS.
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à ½ temps. Nomination à titre provisoire. Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (soit 804 heures annuelles).
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Enseignant du premier degré engagé à l'USEP 39.
<b>MISSIONS</b>	<p><u>1. Ressources auprès des enseignants :</u></p> <p>Aider à la mise en place de rencontres sportives associatives. Participer aux rencontres sportives. Favoriser le développement du sport scolaire. Répondre aux besoins des enseignants en leur proposant des outils pédagogiques.</p> <p><u>2. Expertise pédagogique :</u></p> <p>Participer à la construction des outils pédagogiques.</p> <p><u>3. Formations :</u></p> <p>Intervenir selon les besoins dans le cadre des plans de formations départementaux. Participation au groupe de travail départemental EPS.</p>

4. Production et diffusion de ressources :

Organiser des groupes de travail thématique avec les autres enseignants pour créer des outils pédagogiques spécifiques.

**COMPETENCES REQUISES**

**1. Savoirs**

- maîtriser les théories de l'apprentissage du sport à l'école,
- connaissances des programmes de la maternelle au collège, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
- connaissances du premier et second degré,
- bonne maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

**2. Capacités**

- réelles aptitudes au travail en équipe, notamment dans le cadre de partenariats multiples ;
- bonne qualité d'animateur,
- capacité d'adaptation à des contextes variés,
- capacités à faire preuve d'initiative, d'autonomie et à être force de proposition,
- capacités rédactionnelles, aptitude à la communication,
- capacités organisationnelles.

**3. Attitudes**

- capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse,
- disponibilité.

**EVALUATION**

Les activités de l'enseignant affecté sur le poste font l'objet d'un bilan annuel, quantitatif et qualitatif.

